



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Thérèse-du-Landais à BREST (Finistère)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine (hors classe) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en date du 21 décembre 2017 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église Sainte-Thérèse-du-Landais de BREST (Finistère) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son intérêt architectural avec son plan centré et ses vitraux ainsi que pour sa valeur urbaine par son implantation dans un quartier de l'après-guerre ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église Sainte-Thérèse-du-Landais en totalité.

L'église Sainte-Thérèse-du-Landais est située boulevard du commandant Mouchotte à BREST (Finistère), figurant au cadastre section CM, parcelle n° 54, et appartient à la commune de BREST (Finistère), n° SIREN 212 900 195 par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et maire de la commune et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : L'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne, chargée de l'intérim de secrétaire général pour les affaires régionales, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 15 FEV. 2019

La Préfète,

Michèle KIRRY

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
FINISTÈRE

Commune :
BREST

Section : CM
Feuille : 000 CM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

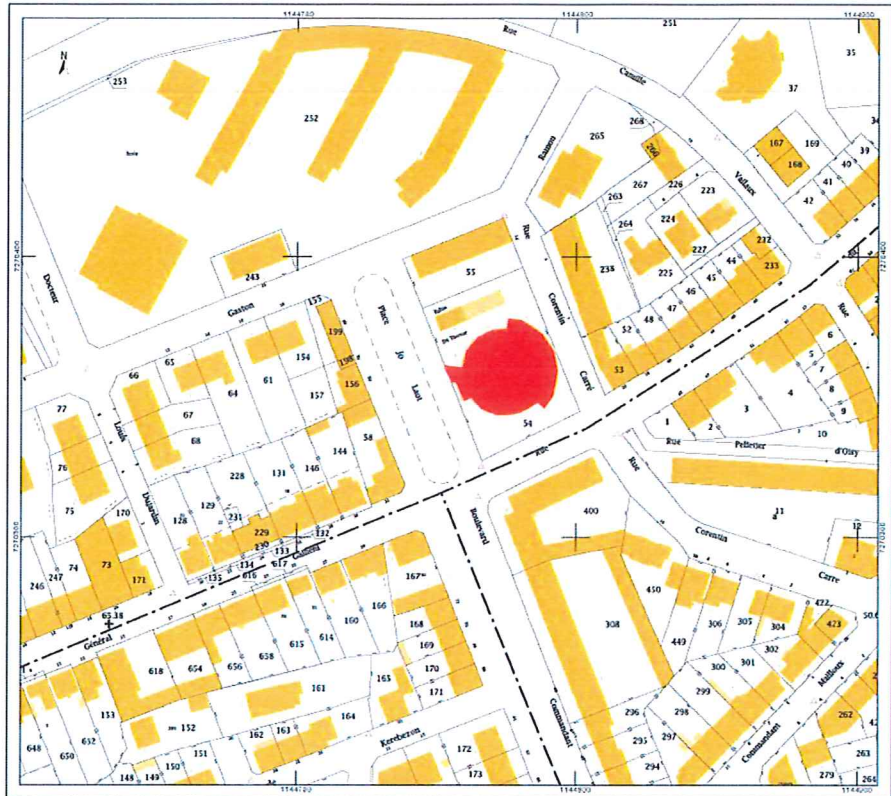
Date d'édition : 18/12/2017
(Lecture horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
BREST
Cité Administrative 3, Square Marc Sangnier
29218
29218 BREST CEDEX 2
tél. 02 98 89 31 - fax 02 98 89 34
cdif.brest@dgp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



29. BREST. Église Sainte-Thérèse-du-Landais
Inscription au titre des monuments historiques de l'église en totalité